

COMMUNE DE SAINT-HONORÉ (Isère)
CONSEIL MUNICIPAL

Réunion du 07 Février à 21 heures 00 - salle de réunion de la Mairie

L'an deux mille dix- sept et le sept février, à vingt et une heures, le Conseil Municipal de Saint-Honoré, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Nicole DELPUECH, Maire.

Nombre de membres en exercice : 14

Présents : 12

Votants : 12

Présents : Nicole DELPUECH, Pascal BARET, Romuald CIOT, Anne-Marie FAUVEL, Francis FUZAT, Jacques GILLIO-TOS, Freddy GIRIN, Léonce GUILLOT, Jean-Luc MICHON, Brigitte RUBINI, Catherine TROUSSIER, Jean-François TROUSSIER

Absente excusée : Martine DESOMBRES-PASCAL

Absent : Marcel JAYET

Ont donné procuration : /

Convocation du Conseil Municipal en date du 31 janvier 2017.

Mme Catherine TROUSSIER a été élue secrétaire de séance.

Mme Myriam SIGAUD a été élue secrétaire adjointe.

ORDRE DU JOUR

- **Approbation du compte rendu de la séance du 08 décembre 2016**

- 1. Renouvellement location garage La Chaud**
- 2. Transfert compétence PLU**
- 3. Travaux SEDI : ER/FT hameau de Comboursière**
- 4. Divers-Informations**

OUVERTURE DE SÉANCE

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU 08 DECEMBRE 2016

En l'absence de remarques, le compte rendu de la séance de Conseil Municipal du 08 décembre 2016 est approuvé à l'unanimité

CONTRATS LOCATIONS

N° 1 – RENOUELEMENT LOCATION GARAGE LA CHAUD

Mme Le Maire rappelle que Monsieur GUIGNIER Gilbert loue depuis plusieurs années le garage communal situé à La Chaud pour entreposer du matériel agricole.

Le Conseil Municipal décide de renouveler pour l'année 2017 la convention de mise à disposition dudit garage communal.

Le prix annuel de la location reste fixé à 1 000.00 €. Le paiement s'effectuera trimestriellement.

Après délibération, Madame Le Maire est autorisée à signer la convention avec Monsieur GUIGNIER Gilbert.

12 VOIX POUR

URBANISME

N° 2 – TRANSFERT COMPETENCE PLU

La Loi pour l'Accès au Logement et à l'Urbanisme Rénové (dénommé loi ALUR) n° 2014-366 du 24 mars 2014, publiée le 26 mars 2014, modifie dans son article 136 les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales relatives aux communautés de communes et communautés d'agglomération. Elle confère un caractère automatique au transfert de la compétence Plan Local d'Urbanisme aux EPCI, afin d'élaborer un PLUI, le lendemain de l'expiration du délai de trois ans, soit le 27 mars 2017.

Cette compétence sera donc effective pour les intercommunalités, sauf mise en œuvre d'une minorité de blocage de 25% des Communes membres, représentant 20% de la population du territoire. Les Communes doivent alors se prononcer dans les trois mois précédant la date d'entrée en vigueur de la Loi, c'est-à-dire entre le 26 décembre 2016 et le 26 mars 2017.

Il en résulte que le transfert automatique à la Communauté de Communes de la Matheysine de la compétence en matière de PLU interviendra le 27 mars 2017, sauf en cas d'opposition des Communes dans les conditions exposées ci-dessus.

Le Conseil Municipal, considérant l'intérêt qui s'attache à ce que la commune conserve sa compétence en matière d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme et conformément à l'article 136 de la Loi n° 2014-366 du 24 mars 2014, après en avoir délibéré :

- Décide de **s'opposer au transfert de la compétence PLU à la Communauté de Communes de la Matheysine,**

- Dit que cette décision sera transmise pour notification à la Communauté de Communes de la Matheysine
- Demande au Conseil Communautaire de prendre acte de cette décision d'opposition.

12 VOIX POUR

TRAVAUX

N° 3 – TRAVAUX SEDI : ELECTRIFICATION RURALE/FRANCE TELECOM – HAMEAU DE COMBOURSIERE

Suite à la demande de la Commune de Saint-Honoré, le Syndicat des Energies du Département de l'Isère (SEDI) a étudié la faisabilité de l'opération présentée dans le tableau ci-dessous intitulée « **Enfouissement BT/TEL Hameau de Comboursière** ».

Sur la base d'une étude sommaire réalisée en lien avec les élus, le concessionnaire ERDF et l'opérateur France Télécom, les montants prévisionnels sont les suivants :

	Enfouissement BT	Enfouissement FT
1. Le prix de revient prévisionnel TTC de l'opération est estimé à :	108 483 €	34 033 €
2. Le montant total de financement externe serait de :	65 434 €	5 200 €
3. La participation aux frais de maîtrise d'ouvrage du SEDI s'élève à :	0 €	1 621 €
4. La contribution aux investissements s'élèverait à environ :	43 049 €	27 213 €

Afin de permettre au SEDI de lancer la réalisation des études d'exécution par le maître d'œuvre, le Conseil Municipal, après délibération :

- Prend acte de l'avant-projet et du plan de financement prévisionnels ci-dessus et de la participation aux frais de maîtrise d'ouvrage du SEDI pour :
 - 0 € (enfouissement BT)
 - 1 621 € (enfouissement FT)

12 VOIX POUR

Jacques GILLIO-TOS souligne que ce programme concerne une première tranche de travaux (vieux village) et qu'il faudra prévoir l'an prochain la seconde tranche (route de La Chaud) qui sera davantage subventionnée par le SEDI.

CONVENTIONS

N° 4 – CONVENTION AVEC LA SCEV – MISE A DISPOSITION GRATUITE DES LOCAUX DE L'ECOLE MATERNELLE

Le Conseil Municipal de Saint-Honoré est favorable à la mise à disposition gratuite des locaux de l'école maternelle au profit de la SCEV (Association Sport Culture pour les Enfants du Valmontheys) pour l'installation de son centre de loisirs durant les vacances de février (du lundi 20 février 2017 au vendredi 03 mars 2017). Une trentaine d'enfants en moyenne devrait être accueillie.

Une convention a été préparée par Anne-Marie FAUVEL mentionnant les conditions d'utilisation des locaux de l'école maternelle (sécurité, assurance, matériel, nettoyage...).

Madame le Maire donne lecture du projet de convention et après délibération, le Conseil Municipal l'autorise à la signer.

12 VOIX POUR

DIVERS-INFORMATIONS

- **SALLE POLYVALENTE/AFIPAEIM**: Jacques GILLIO-TOS informe les Conseillers Municipaux que l'AFIPAEIM de l'Isère organise chaque année une soirée repas-spectacle pour les enfants et adultes handicapés intellectuels de cette association. Cette année, l'AFIPAEIM a fait une demande auprès de la Commune de Saint-Honoré pour la location de la salle polyvalente –*Charles PONCET*-. Jacques GILLIO-TOS souligne que leur budget est limité pour cette animation et c'est pourquoi, les élus décident à l'unanimité de leur mettre à disposition la salle polyvalente à titre gratuit pour leur soirée.
- **TOUR DE FRANCE 2017** : Nicole DELPUECH indique que la Commune de la Mure a été désignée ville départ (le 19/07/2017) d'une étape de haute montagne lors du prochain Tour de France. Cet évènement mobilisera des moyens logistiques, matériels et humains très importants. Elle donne lecture d'un courrier de la Communauté de Communes de La Matheysine sollicitant des bénévoles pour cette journée du 19 juillet 2017.

LA SEANCE EST LEVEE

A

COMMUNE DE SAINT-HONORÉ (Isère)

Réunion du Conseil Municipal du 07 février 2017

22 H 00